Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Plan d'action national
Produits phytosanitaires

3ème journée nationale Grandes cultures

O. Félix, OFAG, 27 janvier 2016

Mandat du Conseil fédéral

Décision du Conseil fédéral (21 mai 2014)

Le DEFR est chargé d'élaborer d'ici fin 2016 en collaboration avec le DETEC et le DFI un plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires.

- Le plan d'action doit permettre de définir des objectifs et des mesures permettant d'atteindre ces objectifs.

- Les trois objectifs de la protection des végétaux doivent être pris en compte:

Protection de l'être humain	Protection de l'envi-ronnement	Protection des cultures

- Le plan d'action doit être **itératif** afin de pouvoir rapidement traiter des thèmes prioritaires.

Rapport du Conseil fédéral Postulat Moser

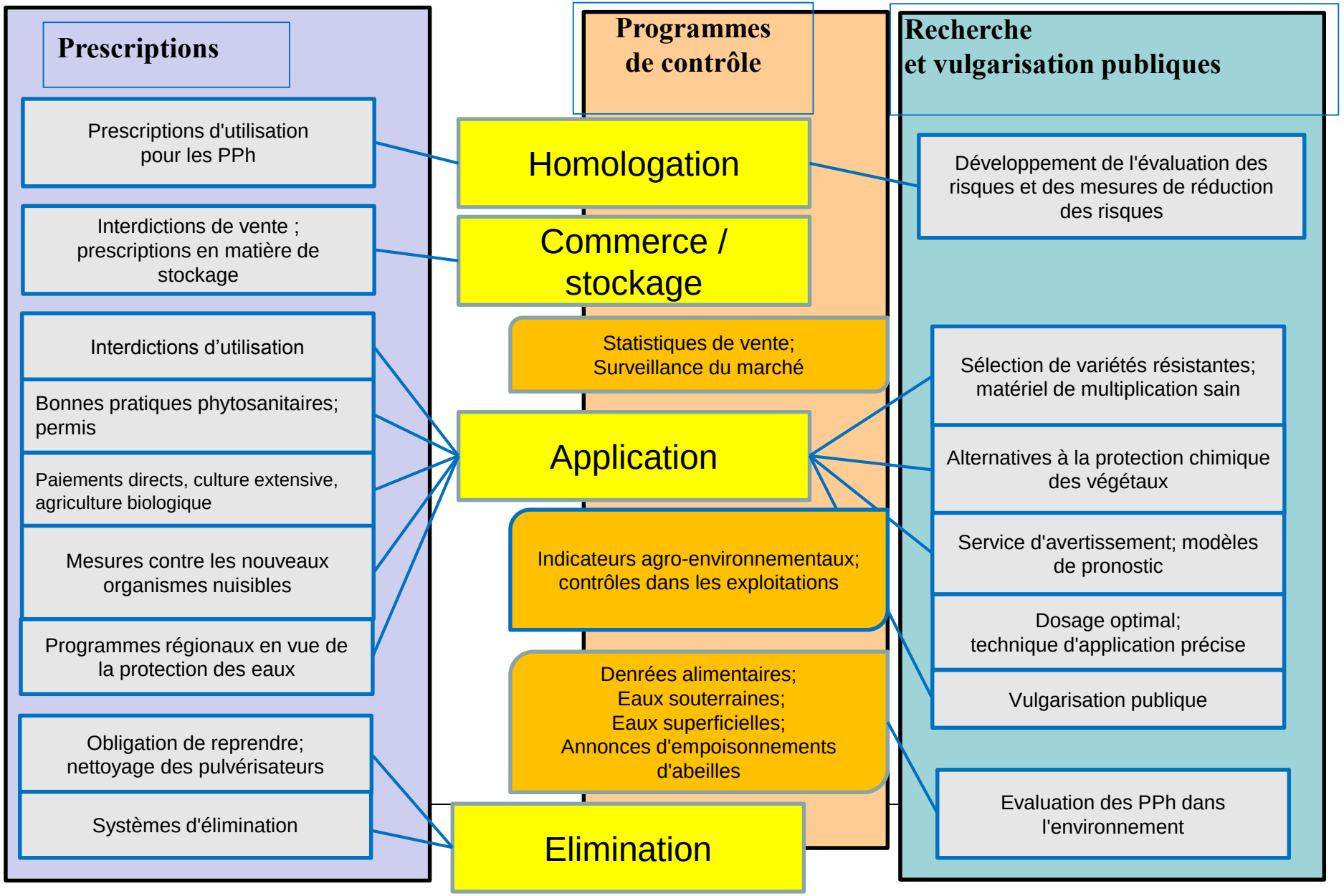

Etat des travaux

- Avril 2014: workshop avec les milieux intéressés: clarification des besoins d'intervention concernant le plan d'action.
- Jan-juin 2015: les groupes d'experts (Confédération, cantons, recherche) ont élaboré des propositions d'objectifs et de mesures en vue de la réduction des risques.
- Septembre 2015: réunion sur le plan d'action Produits phytosanitaires pour les milieux intéressés. L'orientation a été présentée et discutée.

Etat des travaux

- Les objectifs n'ont pas encore été définis
- La sélection des mesures n'est pas encore définitive

→ **Exemples d'objectifs et de mesures possibles**

Risques pour les êtres humains

Eau potable – nappe phréatique

- Les dépassements de valeurs limites légales sont rares. Des exceptions sont possibles surtout dans certaines régions karstiques avec grandes cultures.

Denrées alimentaires

- Résidus simples: peu de risques pour la santé.
- Résidus multiples: selon des données internationales, les risques sont probablement faibles; des données suisses sur la consommation et les résidus (collection centralisée) font défaut.

Le risque perçu par la population est plus élevé que le risque mesuré par les tests scientifiques.

Application du produit et travaux consécutifs

- Peu de risques pour la santé si les mesures de protection sont correctement appliquées. Celles-ci, déterminées lors de l'homologation, sont toutefois mal communiquées et trop peu respectées.

Risques pour l'environnement

Eaux de surface (organismes aquatiques)

- Certaines substances actives ont été mesurées en concentrations significatives du point de vue écotoxicologique dans des cours d'eau de petite et moyenne importance.

Fertilité des sols (in-crop)

- Selon les données provenant des procédures d'homologation, les risques pour la fertilité des sols sont faibles.
- Des effets ne peuvent être exclus pour certaines substances; des données issues de monitoring font défaut.

Organismes terrestres non ciblés, biodiversité (off-crop)

- Selon les données provenant des procédures d'homologation, des retombées négatives sur des organismes non ciblés sont également possibles hors des cultures traitées.
- Des données représentatives issues de monitoring font défaut

Cultures: risques découlant de restrictions d'utilisation des PPh

Diminution des possibilités de production

- Les surfaces de production diminuent (zones protégées, distances prescrites)
- La productivité diminue:
  - pertes de récolte
  - réticence des consommateurs par rapport à des produits de moindre qualité
  - perte de marchés en raison de fluctuations de la production et de livraisons irrégulières (la capacité à livrer en permanence est de nos jours indispensable pour se maintenir sur le marché)

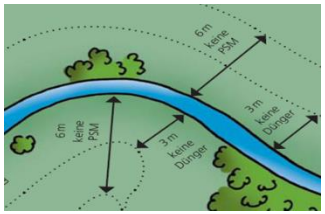

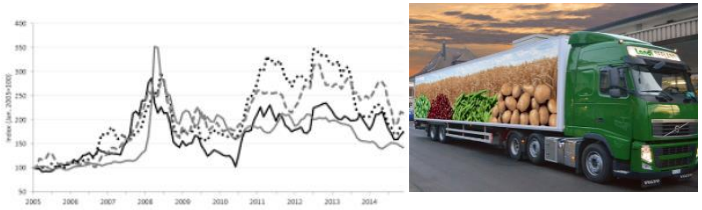

Augmentation des coûts de production pour les exploitations

- Plus de travail, coûts de matériel et de machines

Buts envisageables

Objectif global

«Réduction substancielle des risques pour l'être humain et l'environnement, sans répercussions substantielles sur la production agricole»

suscite des malentendus et doit être mieux défini

Les objectifs pourrait suivre les directions suivantss:

➔ Nécessité d'agir dans les domaines où le risque est trop élevé:

- Réduction des risques pour les organismes aquatiques
- Réduction des risques pour les utilisateurs

➔ Action dans les domaines ayant un potentiel d'amélioration :

- Réduction de l'utilisation des PPh ainsi que des émissions
  - → en tenant compte de la capacité économique des exploitations agricoles à supporter les mesures

Domaines d’action définis

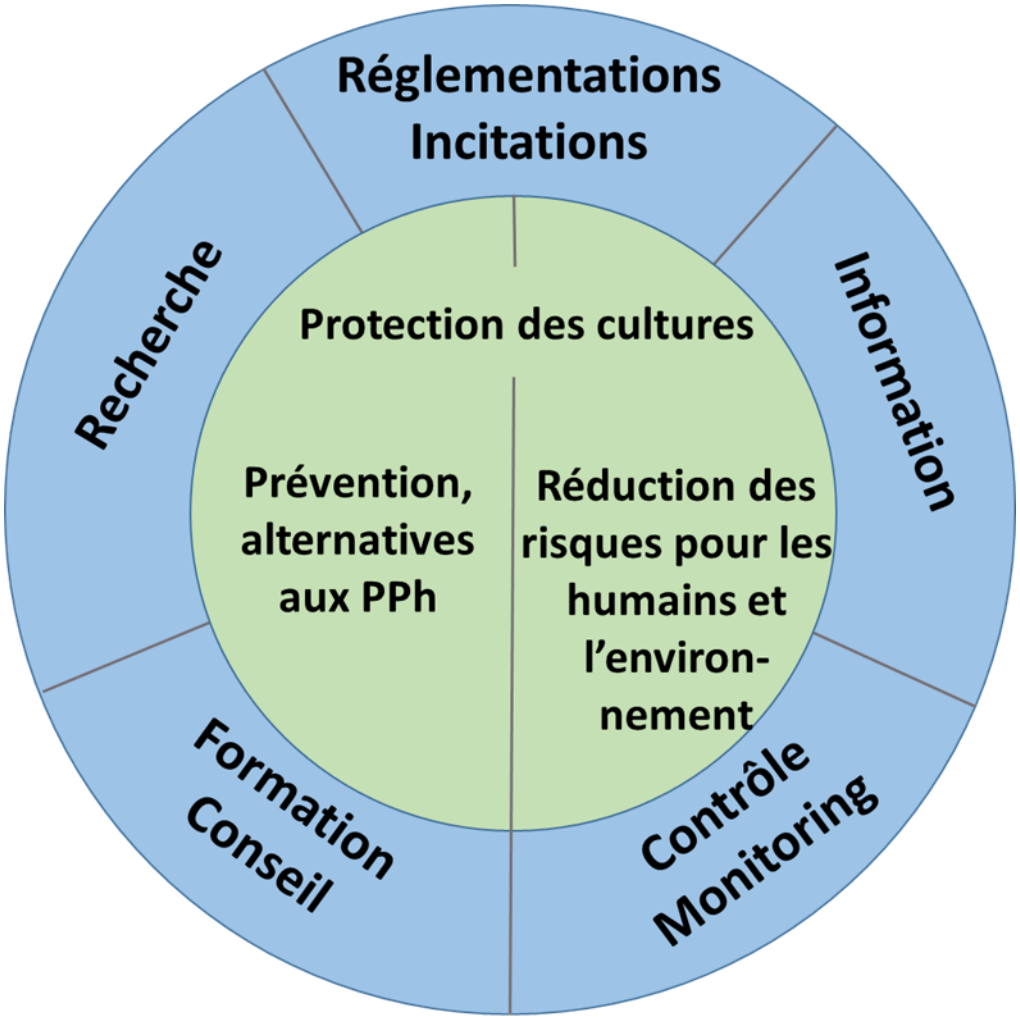

Exemples d'objectifs et de mesures possibles (projets)

Réduction des risques pour les organismes aquatiques

- Réduction des risques pour les organismes aquatiques lié au ruissellement
- Système pour le nettoyage interne des pulvérisateurs au champ
- Analyse approfondie des apports de PPh dans les eaux sur l'exploitation et mise en œuvre du potentiel d'optimisation qui en découle (audits)

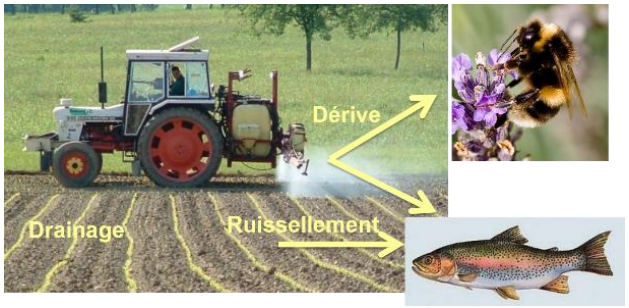

Question:
Quelle est le potentiel de réduction?

Exemples d'objectifs et de mesures possibles (projets)

Amélioration de la mise en œuvre de la protection des utilisateurs

- Améliorer les informations pour la protection des utilisateurs
- Pondération plus forte de la protection des utilisateurs dans la formation et la formation continue

Exemples d'objectifs et de mesures possibles (projets)

Réduction des applications de PPh

- Programme de renonciation complète ou partielle aux herbicides
- Culture de variétés de pommes et de vigne résistants/tolérants et soutien de la demande
- Encouragement des mesures alternatives (biologiques et techniques)
- Développement des services d'alerte et des systèmes de prévision

Question:
Quel est le potentiel de réduction?

Mesures possibles dans les domaines suivants de la production intégrée

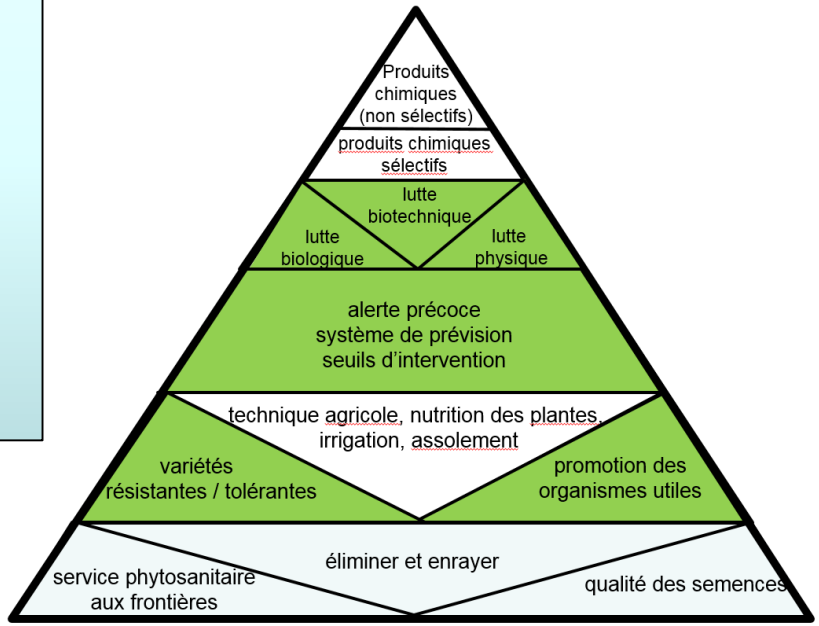

Exemples d'objectifs et de mesures possibles (projets)

Réduction des émissions de PPh

- Soutient des pulvérisateurs faibles en émissions
- Mise en œuvre du dosage adapté aux cultures dans l'arboriculture et la viticulture
- Encouragement du traitement en bande (herbicides) et de la lutte mécanique contre les mauvaises herbes

Question:
Quelle est le potentiel de réduction?

Mesures d'accompagnement possibles
(projets)

Etendre la formation et la vulgarisation

Obligation de formation continue pour le permis de traitement

Révision des objectifs d'apprentissage

Développement de la vulgarisation neutre

Renforcer la recherche de manière ciblée

Alternatives à la protection chimique des végétaux

Affinement de l'évaluation des risques pour les organismes non-cibles

Importance du drainage et de l'évacuation des eaux sur les routes

Mesures d'accompagnement possibles

(projets)

Garantie de la protection des cultures

Minimisation des surfaces concernées par une interdiction d'application par l'encouragement des mesures de réduction des risques

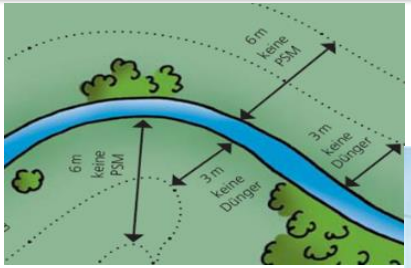

Domaine des loisirs

Liste de produits autorisés pour les amateurs

Mesures d'accompagnement possibles

(projets)

Améliorer les données de base / le monitoring

Collecte centralisée des analyses de résidus dans les denrées alimentaires

Monitoring des résidus dans le sol

Améliorer l'information / la communication

Flux d'informations Cantons-Confédération

Information du public

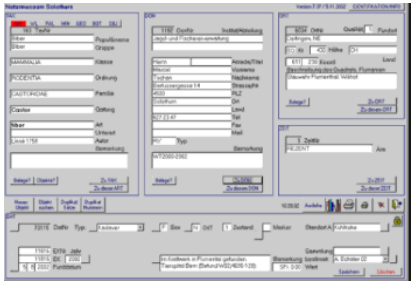

Suite de la procédure

Les objectifs doivent être définis et les mesures les plus appropriées prises, afin d'atteindre ces objectifs.

Les principaux critères sont les suivants:

- Efficacité
- Influence sur la production
- Rapport coûts-bénéfices
- Faisabilité

Audition prévue pour le printemps 2016

Décision du Conseil fédéral prévue pour fin 2016

Merci pour votre attention!